

Sous-Commission ont été caractérisées par des améliorations sensibles sur le plan de la qualité et de la tenue générale. La Sous-Commission a donc pu faire progresser et même, dans certains cas, conclure l'étude d'un certain nombre de dossiers importants. Permettez-moi de me pencher brièvement sur quelques-unes de ces questions.

L'ébauche, maintenant terminée, des normes relatives à la protection des personnes atteintes de maladie mentale constitue un progrès important dans ce projet entrepris de longue date par la Sous-Commission. La délégation canadienne espère que la Commission pourra prendre les mesures nécessaires en vue de poursuivre l'important travail accompli dans ce dossier.

Soulignons un autre aspect du rapport de la Sous-Commission qui est pour nous d'un intérêt particulier : la section relative au Groupe de travail des populations autochtones. Depuis la création du groupe de travail en 1982, le Canada a participé activement à ses travaux et à l'exécution du mandat qui lui a été confié d'accorder une attention particulière à l'évolution des normes relatives aux droits des autochtones. A ce titre, permettez-moi de signaler les nombreux commentaires déjà formulés par le Canada sur les principes relatifs aux droits des autochtones, dont la version provisoire a été rédigée par la présidente du Groupe de travail, Madame Erica Daes. Le Canada fournira ses commentaires sur les nouveaux paragraphes du préambule, ainsi que sur les quatorze principes provisoires qui ont été récemment rédigés.